



ZONE DE SECOURS  
**LUXEMBOURG**

RESPECT - ESPRIT D'ÉQUIPE - PROFESSIONNALISME

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE  
PROFESSIONNALISATION DANS LA MEME ZONE  
DE SAPEURS-POMPIERS AMBULANCIERS  
DISPATCHERS (H/F/X)**

Réf. : RES1PRO25SP

## Appel à candidatures

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 14 mai 2025, et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, lance, pour compléter son cadre opérationnel professionnel, un appel à candidatures pour la constitution d'une réserve de professionnalisation **dans la même zone de sapeurs-pompiers ambulanciers dispatchers**.

### Description de fonction

#### ▪ Sapeur-pompier

Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activités opérationnels. En outre, il exécute les missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.

Le sapeur-pompier participe aux interventions, afin de réaliser les objectifs opérationnels de la Zone, en effectuant notamment les tâches suivantes :

- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme ;
- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées ;
- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.

Outre la participation aux interventions, le Sapeur-pompier doit entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 1 « Sapeur-pompier » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours, annexée au présent document.

#### ▪ Secouriste ambulancier :

Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.

Il est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone. Il transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital.

Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances. Il veille à se recycler en permanence et se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 17 « Secouriste-ambulancier » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours, annexée au présent document, et par le profil de compétence rédigé par le SPF Santé publique, disponible via le lien : <http://www.health.belgium.be/fr/s-profil-de-competence>

#### ▪ Dispatcher

Le dispatcher prend les notifications/appels, les évalue conformément aux accords en vigueur au niveau zonal en matière de classification et priorité, et enregistre la notification/l'appel, uniquement si ce processus n'est pas automatisé.

Le dispatcher alerte les équipes et coordonne la phase de départ. Il assure une information adéquate envers les équipes et les véhicules mobilisés et coordonne la communication radio. Pendant la lutte contre l'incident, le dispatcher enregistre les informations pertinentes.

Il traite de manière adéquate les demandes d'aide du terrain, telles que les demandes de renfort et les demandes spécifiques.

A l'issue de l'incident, il enregistre les informations pertinentes. Il évalue sa propre manière d'agir et contribue, le cas échéant, à l'évaluation générale de la notification/l'appel.

Cette description succincte est complétée par l'annexe 24 « Dispatcher » de l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours, annexée au présent document.

#### ▪ Fonctions connexes

Des fonctions supplémentaires pourront être attribuées aux candidats, notamment, assistant administratif, assistant logistique, chauffeur, opérateur pompe, opérateur auto-élévateur. Ces fonctions sont reprises dans l'Arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

**Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :**

- Etre nommé comme membre du personnel volontaire au sein de la Zone de secours Luxembourg ;
- Remplir les conditions énoncées dans la description de fonction ;
- Disposer d'une ancienneté de grade dans le même grade et/ou dans un grade supérieur d'au moins deux ans, stage de recrutement non compris ;
- Disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de sa dernière évaluation (cette condition d'évaluation n'est d'application qu'après une première période d'évaluation organisée en vertu de l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours) ;
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

**Conditions à remplir à la fin du stage de professionnalisation :**

- Etre détenteur du brevet d'Aide Médicale Urgente de secouriste-ambulancier et d'un insigne distinctif 112 en ordre de validité et le maintenir ;
- Etre détenteur du permis C pour les candidats de plus de 21 ans, ou C1 pour les candidats de moins de 21 ans, et le maintenir en ordre de validité.

Lorsque la description de fonction en tant que professionnel comprend des exigences en matière de permis de conduire ou de brevet d'ambulancier qui ne figurent pas dans la description de fonction du candidat volontaire, ces exigences doivent être remplies au plus tard à la fin du stage de professionnalisation.

Le stage de professionnalisation peut être prolongé trois fois d'une période de trois mois afin de permettre au stagiaire de satisfaire à ces nouvelles exigences.

### Modalités de sollicitation :

Les candidatures motivées devront parvenir, complètes, sous peine de nullité pour le 19 septembre 2025 au plus tard :

- Soit par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Luxembourg, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Place Léopold 1 (Annexe du Palais – 2<sup>ème</sup> étage) à 6700 Arlon, le cachet de la poste faisant foi ;
- Soit en les déposant au Service des Ressources Humaines de la zone (de 09h à 16h) contre accusé de réception ;
- Soit par voie électronique sur l'adresse [rh@zslux.be](mailto:rh@zslux.be) dont la réception sera confirmée par le Service des Ressources Humaines.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des Ressources Humaines par téléphone au 063/212 627 ou par email via l'adresse [rh@zslux.be](mailto:rh@zslux.be).

L'acte de candidature doit être introduit au moyen du formulaire repris en annexe et doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Un extrait de casier judiciaire **modèle 2** délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Tout autre document jugé pertinent par le (la) candidat(e).

### Publication

L'appel est publié au moins 30 jours calendrier avant la date limite d'introduction des candidatures :

- sur le site de la zone <http://www.zslux.be> ;
- sur le site de la Direction Générale de la Sécurité Civile <http://jedevienspompier.be> ;
- dans les implantations de la zone de secours Luxembourg.

### Concours de professionnalisation

Les candidats feront l'objet d'un concours de professionnalisation conformément au règlement d'épreuves ci-après.

### Réserve de professionnalisation

Les lauréats seront versés dans une réserve de professionnalisation ayant une validité de 2 ans, sur base des résultats du concours et par ordre de réussite. Le Conseil de Zone peut décider à deux reprises de prolonger cette réserve de 2 ans.

Tel que précisé dans le règlement d'épreuve ci-après, pour être déclarés lauréats, les candidats doivent obtenir au minimum 60% au total du concours de professionnalisation.

## 1. Stage de professionnalisation :

### Stage de professionnalisation :

La décision du Collège est notifiée au candidat retenu par courrier recommandé. Ce dernier dispose d'un délai de 14 jours calendriers pour notifier au Collège, par courrier recommandé, sa décision d'accepter ou non l'emploi.

Le candidat retenu débute son stage dans les trois mois à dater de la réception de la décision du Collège. Le début du stage de professionnalisation peut être postposé de trois mois en cas d'accord entre la Zone et le candidat.

Les stagiaires seront affectés dans un poste appartenant à un groupement et seront susceptibles de prester dans n'importe quel poste dudit groupement.

Le stage dure 3 mois et est placé sous la supervision du supérieur fonctionnel, dénommé « Maître de stage » et désigné par le Commandant.

### Nomination à la fin de stage :

A la fin du stage de professionnalisation, le maître de stage établit le rapport de stage après avoir recueilli les informations nécessaires et après concertation avec le stagiaire. Le rapport de stage propose, soit de nommer le membre du personnel, soit de ne pas nommer le membre du personnel.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions, sauf inaptitude médicale constatée par le Conseiller en Prévention Médecin du Travail, maintenir en ordre de validité ses permis, brevets, badges et certificats.

## Règlement d'épreuves

Le présent règlement précise le déroulement du concours de professionnalisation, les critères de réussite et la composition du jury.

### Concours de professionnalisation :

Le concours de professionnalisation se déroule en trois parties :

- Une **épreuve écrite**, à l'aide d'un questionnaire à choix multiple, comptant pour **30 points** et portant notamment sur des connaissances générales, des connaissances relatives à la réforme de la sécurité civile et des zones de secours en général et des connaissances techniques de base sur la fonction de sapeur-pompier ambulancier et dispatcher. Cette épreuve permet également de questionner sur le raisonnement logique des candidats, sur les procédures zonales et leur esprit d'analyse.
- Une **épreuve pratique** de mise en situation opérationnelle ainsi que de la manipulation des outils de communication et informatique, comptant pour **40 points** qui permettra entre autres d'évaluer les connaissances du candidat sur le matériel, les techniques et les véhicules. Cette épreuve permet également d'apprécier les capacités d'adaptation du candidat face à une situation changeante.
- Une **épreuve orale** comptant pour **30 points** visant entre autres à déterminer la motivation du candidat, sa conformité avec la description de fonction, sa capacité d'intégration en tant que collaborateur opérationnel au sein de la Zone de secours et ses atouts supplémentaires.

Pour réussir le concours, les candidats doivent obtenir minimum 50% à chaque épreuve et 60% au total des 3 épreuves citées ci-avant.

### Composition du jury :

Le jury est composé de la manière suivante :

- Du Commandant de Zone, ou de son délégué ;
- Du Directeur administratif, ou de son délégué ;
- Du Directeur opérationnel, ou de son délégué ;

Un délégué par organisation syndicale représentative dans la Zone sera invité aux épreuves comme membre observateur.

Aucun membre du jury d'examen ne peut être le conjoint, le parent ou l'allié jusqu'au troisième degré inclus d'un candidat.

Sur base des résultats du concours, le jury établit le classement des candidats. Le Collège de Zone, sur délégation du Conseil de Zone, verse les candidats dans la réserve de professionnalisation tout en respectant l'ordre du classement.



<b>Candidat(e)</b>	Poste de secours actuel : .....
	Nom : ..... Prénom : .....
	Numéro national : .....
	Adresse : .....
	Code postal : ..... Localité : .....
	Gsm : .....
Email : .....	

Je soussigné(e) atteste remplir les conditions pré-requises à l'introduction de ma candidature, telles que précisées dans l'appel, et je déclare :

- En matière de brevet d'Aide Médicale Urgente :
  - Suivre / avoir suivi (*Biffer la mention inutile*) la formation de base de secouriste-ambulancier, précisez l'école et l'année : .....
  - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) détenteur d'un insigne distinctif 112, précisez le numéro et la date de validité : .....
- En matière de brevets pompiers :
  - Suivre actuellement une formation valorisable dans le cadre d'une promotion hiérarchique, précisez l'école : .....
  - Être détenteur d'un ou plusieurs brevets pompiers, précisez lesquels : .....
- En matière de permis de conduire :
  - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) déchu du droit de conduire ;
  - Être / ne pas être (*Biffer la mention inutile*) détenteur du permis de catégorie C / C1 ;
  - Suivre actuellement la formation requise à l'obtention du permis C / C1.
- En matière de nomination :
  - Être nommé, à titre effectif, en qualité de ..... (*précisez le grade*)  
volontaire, depuis le ..... par l'administration communale de .....  
..... / la Zone de secours Luxembourg (*Biffer la mention inutile*) ;

Sont joints au présent acte de candidature :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae avec photo d'identité récente ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Autres documents jugés pertinents, précisez lesquels : .....
- .....
- .....
- .....

Je certifie que les données reprises ci-dessus sont sincères et véritables. Conformément aux règles en matière de protection des données personnelles, j'accepte que ces données soient utilisées exclusivement par le service des Ressources Humaines de la Zone de secours Luxembourg, et ce de manière confidentielle, dans le cadre de ma candidature. Ce document sera conservé aussi longtemps que la réserve de professionnalisation est en ordre de validité.

Date : .....

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*